Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260519-2026_111-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET :
Reprise définitive des résultats

N° 2026-111

L'an deux mille vingt-six

Le 19 mai, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à La Bosse de Bretagne, sous la présidence de M. Vincent MINIER.

. les conseillers communautaires
BABIN-TOUBA Ludovic, BERTIN Isabelle, BERTON Jean-Eric, BIORET ALEXANDRE Marie-Anne, BLOUIN Soazic, BOURHIS Isabelle, BRIZARD Philippe, BRULLÉ Christophe, BRUNEAU Dominique, COGREL Chrystèle, DUFRESNE Alexis, GEFFRAY Emmanuel, GICQUEL Mikaël, GOHIER Myriam, GUYOMARD Jean-François, HAMON Jean-Charles, HAMON Joël, HUREL David, JANVIER Norbert, JUGAN David, LE GALL-LE BLEIZ Maud, LERONDEL Pascal, LOUAZEL Véronique, LOUIS Gwénola, MACÉ Christophe, MARCAULT Carine, MARTIN Frédéric, MESLIN Kévin, MINIER Vincent, MOREL Anthony, MORICEAU Marie-Françoise, PAPION Ludovic, PASDELOU Nicolas, PILARD Jean-François, POULAIN Christian, RIO François, ROGER Christine, ROUXEL Nathalie, SEVENO Delphine, SOLLIER Jacqueline, TEILLARD Stéphanie, THERON Ludivine.

. pouvoirs

Mme AUBRY Sophie	à	M. MARTIN Frédéric
Mme GOUR Christèle	à	M. MINIER Vincent
M. HAMEON Philippe	à	Mme THERON Ludivine
Mme MERAULT Charlotte	à	Mme Christine ROGER

DATE DE CONVOCATION :
le 11/05/2026

formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**42**
Votants	**46**

Mme SOLLIER Jacqueline a été désignée Secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, R 2311-11 et 12 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération n°2026-37 du Conseil communautaire du 10 mars 2026 approuvant la reprise anticipée des crédits à affecter au budget primitif 2026 ;

Vu la délibération n°2026-111 du Conseil communautaire du 19 mai 2026 approuvant les comptes financiers uniques 2025 de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la présentation faite par la Vice-Présidente en charge des Finances ;

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260519-2026_111-DE

Considérant que, conformément à la réglementation budgétaire et comptable, les résultats des exercices antérieurs doivent être définitivement affectés après validation des Comptes Financiers Uniques ;

Considérant que les résultats définitifs 2025 sont identiques à ceux repris de manière anticipée lors du vote des budgets primitifs 2026, à l'exception de certains ajustements rendus nécessaires par les règles budgétaires ;

Considérant que l'excédent de résultat de fonctionnement doit obligatoirement être affecté en section d'investissement lorsque la section d'investissement est déficitaire, notamment dans l'attente du versement de subventions résiduelles ;

Considérant qu'il convient d'inscrire de manière définitive la reprise des résultats sur les budgets de zones, en les affectant au budget de zones fusionné, et que seuls doivent être retenus les soldes nets correspondant aux excédents constatés déduits des déficits constatés, et non les écritures en dépenses et en recettes initialement prévues ;

Considérant qu'il est nécessaire de sécuriser définitivement l'affectation des résultats afin d'assurer la sincérité et l'équilibre des budgets 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- VALIDE l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2025, telle que proposée et détaillée ci-après :

Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

NOM DU BUDGET	REPORT SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		AFFECTATION A LA SECTION D INVESTISSEMENT	REPORT SUR LA SECTION D INVESTISSEMENT	
	DEPENSES 002	RECETTES 002	RECETTES 1068	DEPENSES 001	RECETTES 001
BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES (sans autonomie financière)					
PRINCIPAL		1 500 000,00 €	1 634 680,12 €		5 047 370,23 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		10 399,59 €			197 918,29 €
DECHETS MENAGERS		18 356,71 €			
CHANTIER INSERTION	150 454,38 €				1,89 €
ACTIONS TOURISTIQUES		14 000,00 €	27 618,14 €		85 603,83 €
CENTRE AQUATIQUE			34 308,46 €	841 745,02 €	
BUDGET DE ZONES					
NOM DU BUDGET	**REPORT SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT SUR LE BUDGET FUSIONNE 711**			**REPORT SUR LA SECTION D INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET FUSIONNE 711**	
	DEPENSES 002	**RECETTES 002**		**DEPENSES 001**	**RECETTES 001**
ZAI ERCE EN LAMEE		32 137,50 €		126 893,61 €	
ZAI PANCE		0,44 €		16 061,25 €	
ZAI SAULNIERES		126 893,51 €		222 219,24 €	
ZAI TRESBOEUF		15 742,30 €		183 770,10 €	
ZONES D A CTIVITES COMMUNAUTAIRES (ex ZAI PAYS DE GRAND FOUGERAY)		745 064,50 €		1 994 609,86 €	
ZA LIZARDAIS	116 471,57 €			166 422,48 €	
ZA STE ANNE SUR VILAINE	80 584,22 €			122 092,00 €	
sous-total des reports sur le budget 711		***722 782,46 €***		***2 832 068,54 €***	
NOM DU BUDGET	**REPORT SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**		**AFFECTATION A LA SECTION D INVESTISSEMENT**	**REPORT SUR LA SECTION D INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES 002	**RECETTES 002**	**RECETTES 1068**	**DEPENSES 001**	**RECETTES 001**
BUDGET ASSAINISSEMENT (avec autonomie financière)					
ASSAINISSEMENT		2 017 394,82 €			3 440 064,28 €

- AUTORISE l'exécutif à procéder aux écritures budgétaires correspondantes sur l'ensemble des budgets concernés, y compris le budget de zones fusionné.

- Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent MINIER

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260519-2026_111-DE